



### Consignes traitement médical

- Tout médicament introduit dans l'établissement doit être impérativement déposé à l'infirmerie, une copie de l'ordonnance détaillant la posologie doit être jointe.
- L'élève ne peut conserver par devers lui, dans sa chambre ou dans l'enceinte du lycée, aucun médicament. Son traitement lui sera remis par l'infirmier ou les assistants d'éducation de service à l'internat.

Lu et approuvé, le :

Lu et approuvé, le :

Signatures des responsables légaux :

Signature de l'élève :

--	--	--

### Consignes traitement médical

- Tout médicament introduit dans l'établissement doit être impérativement déposé à l'infirmerie, une copie de l'ordonnance détaillant la posologie doit être jointe.
- L'élève ne peut conserver par devers lui, dans sa chambre ou dans l'enceinte du lycée, aucun médicament. Son traitement lui sera remis par l'infirmier ou les assistants d'éducation de service à l'internat.

Lu et approuvé, le :

Lu et approuvé, le :

Signatures des responsables légaux :

Signature de l'élève :

--	--	--